

Bibliothèque anarchiste

Le criminel

Michel Antoine

Michel Antoine
Le criminel
18 avril 1907

extrait le 8 septembre 2026 de l'*anarchie*, tiré d'*Archives
autonomies*

bibliotheque-anarchiste.com

18 avril 1907

Comment ne sommes-nous pas tous criminels ? Le virus de la délinquance nous enveloppe de telle sorte que c'est merveille de constater combien peu succombent. Depuis la première heure de notre vie, nous respirons les germes de tous les forfaits, on nous inculque tous les vices avec l'A. B. C., à toute heure, à toute minute, nous avons sous les yeux le spectacle de la bataille humaine.

Tout homme, qu'il le veuille ou non, dans quelque situation qu'il se trouve, est irrémissiblement amené à opprimer pour ne pas être opprimé, à nuire à son prochain pour vivre. L'acte anti-social fait partie intégrante de l'ordre social actuel. La lutte pour l'existence nous oblige tous au délit, soit dans les relations d'ordre public, soit dans celles d'ordre privé. De l'honnête homme au gredin, il y a tous les degrés et la pente est insensible.

Aussi perd-on son temps et sa peine à vouloir guérir la maladie dans telle ou telle de ses manifestations. C'est le sang qui est infecté ; la délinquance circule dans les veines de la société, se distribue à travers les classes et dans chaque individu y reste à un état plus ou moins condensé qui représente la *délinquance naturelle* de l'individu. La cause du mal est générale et sociale, les pénalités essaient donc en vain des cures individuelles.

Si tous ceux, qui à un moment donné sont criminels étaient induits par une cause ou un autre à abandonner cette voie, un nombre égal d'individus les remplaceraient précisément de la même façon. Ou bien si les paresseux devenaient tout d'un coup travailleurs, ou si l'on voulait donner du travail aux ouvriers inoccupés, un même nombre d'autres ouvriers employés seraient remerciés ou deviendraient paresseux à leur tour. Dans notre état social, le délit est absolument incurable.

« Détruisons l'homme criminel, s'écrie en dernière conclusion la science pénale ; il faut que les faibles périssent et que les forts survivent. » À chaque instant, des uns, même, invoquent la sélection darwinienne, mais le principe en est mal appliqué. La disparition de l'homme physiquement et intellectuellement débile n'est pas regrettable lorsqu'elle est l'œuvre de la nature, elle est mauvaise,

lorsqu'elle est le fait de la société qui agit selon l'intérêt de quelques-uns.

Du reste dans l'humanité, l'individu faible ne succombe pas forcément; d'abord écrasé, il peut profiter du temps perdu et dépasser le fort endormi par la confiance en sa supériorité. L'histoire témoigne souvent de ce fait, combien de fois l'esclave s'exerçant en silence est-il devenu maître de son patron? Tel a été et est encore l'enchaînement des choses humaines. Cela sera ainsi tant que le développement de la société ne permettra pas le progrès continu fondé sur l'harmonie des intérêts des hommes.

« Le criminel est un être dont les instincts sont antisociaux » nous dit-on. Quel criminel? Celui selon la loi ou celui selon la logique. Contre quelle société sont dirigés ses instincts? Contre la société actuelle ou contre une société normalement organisée? Maudsley a déjà écrit il y a longtemps que les pires des voleurs et des brigands du moment sont les directeurs des grandes entreprises financières. C'est toujours vrai. Tout le monde sait qu'ils volent à pleines mains, ruinent et ensanglantent les familles, puis se partagent le produit du pillage entre eux; et pourtant ils sont honorés pour leurs richesses, ils sont ou deviennent les législateurs et les juges, donnant le ton à la meilleure des sociétés.

Loin d'être un acte anti-social, le délit peut souvent avoir au contraire une bonne influence. Il peut devenir un moyen de défense sociale, comme qui dirait une substitution de châtimement, atteignant un individu pour la classe qu'il représente. Il agit comme frein et palliatif de l'inégalité sociale.

Un juge anglais expliquait à un condamné à mort la théorie du châtimement : « Nous ne vous pendons pas parce que vous avez volé un cheval, ce serait absurde, votre vie valant plus que celle d'un cheval; nous vous pendons pour empêcher d'autres hommes de voler des chevaux. »

Que répondre à un homme qui emploierait le même raisonnement : « Je n'ai pas tué mon prochain parce qu'il est personnellement l'auteur de ma misère; il n'est pas directement responsable de ce que son désir de s'enrichir ait supprimé mes moyens de subsistance et que ma famille soit

réduite à la mendicité ; je l'ai tué pour intimider les autres et les empêcher d'employer leurs richesses à l'asservissement de leurs semblables. »

Et quand bien même on supposerait qu'un législateur veuille jamais empêcher l'abus de l'argent et de tout autre moyen de prédominance et y parvienne, la conception du crime n'en reste pas moins arbitrairement inscrite dans la loi et la défense sociale est toujours dirigée contre le délinquant.

Encore une fois, le délit n'est que la réaction, non pas l'action ; c'est la défense de l'individu vis-à-vis de la société, non l'offense ; c'est l'effet, non la cause. Et l'on prétend supprimer l'effet sans toucher à la cause.

Si l'on considère deux phases successives de l'humanité, on voit que le nombre de faits qualifiés crimes ou délits dans le premier état, subsistent dans le second, mais ne sont plus classés parmi les actes antisociaux. Ce n'étaient en réalité que des actes défensifs contre le pouvoir. À une diminution dans le régime des lois, correspond immédiatement la disparition d'une catégorie de délits.

Une autre partie des actes antisociaux d'une époque n'existent plus quelques siècles plus tard sans qu'on en doive la suppression à une répression quelconque. Ainsi ont disparu dans le cours des âges, l'anthropophagie, l'esclavage absolu, la torture physique, la crucifixion et le bûcher.

Le progrès détruit les germes de ce qu'on pourrait appeler la délinquance véritable : querelles religieuses, préjugés nationaux, guerres de clochers, antagonismes de classes, rivalités de métiers, lutte d'intérêts, d'amour-propre et d'honneur. C'est ainsi qu'il sape les bases de la société. En modifiant les sentiments de l'homme il mine l'ordre social et hâte son écroulement.

Un premier grand pas à faire est de guérir l'individu du sentiment de la vengeance contre les personnes, sentiment responsable des neuf dixièmes des actes appelés crimes. Il faut réduire le désir de représailles contre la société. Il s'agit de détruire les institutions présentes, non de se venger d'elles.

La délinquance se détruit par l'instruction, la douceur dans les rapports sociaux, la solidarité et par-dessus tout la liberté, surtout dans l'éducation des enfants. Traités autrefois comme des criminels, ils sont encore menés comme des moutons ; sachons remplacer la fêrule du maître, la sermonce paternelle par le ton de camaraderie affectueuse.

En se basant sur la philosophie anarchiste, la société sera-t-elle assurée contre toute folie délictueuse ? Certainement non, mais elle sera certainement plus garantie contre les criminels de tous ordres, légaux ou illégaux, que l'est la société actuelle avec tout son attirail de codes, de tribunaux et de prisons, avec toute son armée de policiers, de gardes-chiourmes, de bourreaux avec toute sa meute de chiens de police à deux et à quatre pattes.

L'Ancien